RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire.
Document affiché
Du 12/02/2025 au 13/04/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_074

Objet : mesures temporaires relatives au stationnement et à la circulation avenues Morane Saulnier, de l'Europe, Louis Breguet et Sadi Lecointe (Entreprise STPA).

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code Pénal,

VU l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU l'arrêté n° 2020-199 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire, dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,

VU l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la règlementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

CONSIDÉRANT que l'entreprise STPA sise 5031 Chemin de Phalempin - 59273 Fretin doit effectuer des travaux de forage dirigé pour la pose d'un réseau de Télécommunication, il y a lieu de prendre des mesures de circulation et de stationnement avenues Louis Breguet et Sadi Lecointe,

ARRÊTE

Article 1 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, l'entreprise STPA est autorisée à effectuer des travaux de forages dirigés sur la chaussée, les trottoirs, accotements et espaces verts avenues Louis Breguet et Sadi Lecointe.

Article 2 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, les cheminements piétonniers et cyclables situés sur la voie verte seront réduits mais maintenus à la circulation sur l'avenues Louis Breguet.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, cinq places de stationnement seront neutralisées et réservées à l'entreprise STPA face aux n° 42 et n° 44 de l'avenue Sadi Lecointe.

Article 4 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, le cheminement piétonnier sur trottoir de l'avenue Sadi Lecointe sera réduit mais maintenu par l'entreprise STPA.

Article 5 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, l'aire de livraison située entre le n° 27 et le n° 29 de l'avenue Louis Breguet sera neutralisée et réservée à l'entreprise STPA.

Article 6 : du lundi 17 février 2025 au vendredi 07 mars 2025, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier.

Article 7 : la signalisation temporaire sera mise en place, surveillée et repliée par l'entreprise STPA qui sera seule responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme à la règlementation en vigueur.

Article 8 : dès l'achèvement des travaux l'entreprise STPA sera tenue de retirer tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux et les remises en état ne devront pas excéder les dates définies dans l'article 1.

Article 9 : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 10 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 11 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 11/02/2025

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pour le Maire, par délégation,

Frédéric Hucheloup
4ème Adjoint chargé de l'Environnement
et du Cadre de vie